

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Colorants

Utilisations déconseillées

aucune/aucun

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Meffert AG Schweiz
Rue: Oberebenestrasse 49
Lieu: CH-5620 Bremgarten AG
Téléphone: +41 56 648 87-87
e-mail (Interlocuteur): info@meffertag.ch
Téléfax: +41 56 648 87-88

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 44 251 5151 oder 145 (Toxikologisches Zentrum)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et
2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction
allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68920-66-1	Alcools en C16-C18 insaturés, éthoxylés			>=4,1-<=8,3 %
	500-236-9		01-2119489407-26	
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H412			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			<=0,0015 %
	911-418-6	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 2 de 9

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Sable Sciure de bois Liant universel

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 3 de 9

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colorants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
55965-84-9	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle [26172-55-4] et 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2682-20-4] mélange 3:1 (inhalable)	-	0,2		VME 8 h	
		-	0,4		VLE courte durée	
471-34-1	Carbonate de calcium (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
1309-37-1	Oxydes de fer (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
471-34-1	carbonate de calcium			
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,06 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10 mg/m³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	4,26 mg/m³
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,11 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,09 mg/kg p.c. /jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönnkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 4 de 9

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
	Milieu environnemental	Valeur
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
	Eau douce	0,0039 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,0039 mg/l
	Eau de mer	0,0039 mg/l
	Eau de mer (rejets discontinus)	0,0039 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg
	Sédiment marin	0,027 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,23 mg/l
	Sol	0,01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure!

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration (durée maximale de port): >480 min.

Épaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Pas obligatoire, éviter cependant de respirer les brouillards de pistelage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage
Odeur:	douceâtre
Seuil olfactif:	Pas obligatoire.
pH-Valeur:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 100 °C
Point de sublimation:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönnkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 5 de 9

Point d'éclair:	>100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	1,9 g/cm³
Viscosité cinématique:	non déterminé

9.2. Autres informations

aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Agent oxydant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Materials that react with water.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO_x)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
	orale	DL50 mg/kg	49,6-75	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>75	Lapin	
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	0,33 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönnkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 6 de 9

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 202
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,027	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,16	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,05	14 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0012	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité bactérielle aiguë	(7,92 mg/l)		3 h	Boue activée	OCDE 209

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	>60%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	100%		
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	>80%		

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 7 de 9

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<100		

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080112 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 8 de 9

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8,9.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

MIXOL Abtönkonzentrat Nr. 23

Date de révision: 04.05.2020

Code du produit: 61079633000023

Page 9 de 9

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)